

# Bachoca

N°013 - Journal d'information municipale - GRATUIT - Juillet 2024

Disponible également sur le site internet : [www.murles.fr](http://www.murles.fr)



## EDITO



Murloises, Murlois,

L'été tant attendu est là, et les cigales enchantent nos journées. Cette période estivale est l'occasion de profiter des jardins, potagers et piscines avec les amis et la famille.

Dans un contexte social et politique très tourmenté, nous avons besoin de légèreté et de plaisir.

Le sport et la culture sont deux domaines qui rassemblent et cette année 2024 est riche en événements : le championnat d'Europe de foot, le Tour de France et bien sûr les Jeux olympiques et paralympiques.

Plus localement, c'est l'orchestre d'harmonie de Gignac qui a ouvert les festivités à l'amphithéâtre, suivi du traditionnel Fougasset et de la fête du village organisés par l'Amicale Murloise.

Vous êtes venus nombreux, et d'autres événements vous attendent comme le trail des étoiles filantes en août et ses activités annexes ainsi que les moments de convivialité à la pause murloise tous les mercredis soirs de l'été. Cela contribue au « bien vivre ensemble à Murles ».

Vous découvrirez dans ce numéro un résumé de notre budget voté au printemps qui laisse apparaître une gestion saine et équilibrée, avec un report excédentaire de 2023 pour financer une partie des travaux de rénovation de la mairie.

Une page spéciale à ce sujet permettra à celles et ceux qui n'ont pas pu participer à la réunion de présentation du projet, d'avoir le même niveau d'information.

Durant l'été, je vous remercie de continuer vos efforts pour limiter les nuisances sonores pour lesquelles je suis de plus en plus sollicité. Merci également pour l'utilisation de l'eau à bon escient, et avec parcimonie car elle devient, année après année, de plus en plus précieuse.

Enfin, merci d'observer de la prudence face au risque d'incendie et aux accidents domestiques, notamment dans les piscines.

Quel que soit le moment ou les circonstances, je reste à votre disposition ainsi que les membres du conseil municipal.

Je vous donne rendez-vous à la rentrée au forum des associations le 7 septembre.

Je vous souhaite un très bel été.

Respectueusement, le Maire Eric RIGUET

A LA UNE : Rénovation de la mairie

Page spéciale budget 2024

VIE DANS LA COMMUNE

INFOS ADMINISTRATIVES

ETAT CIVIL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

GESTE ÉCOLO ET PORTRAIT



## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2024

Ont été votés :

- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Approbation du résultat de l'exercice 2023
- Vote du taux d'imposition 2024 (taxe foncière, taxe d'habitation)
- Vote du budget primitif 2024.
- Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes non conventionnés
- Demande de subvention pour fonds de concours 2024 à la CCGPL pour un montant de 30 000 €
- Lutte contre la cabanisation
- Adhésion à un groupement de commandes pour véhicules électriques et bornes de charges privées (Hérault Energies)
- Demande de dépôt de certaines archives communales
- Demande de subvention au département et validation du cahier des charges du local « archives »
- Validation du plan de financement de la mairie pour dotation de l'Etat

## URBANISME



### COMMENT SONT RÉGLEMENTÉES LES PISCINES SELON L'URBANISME ?

#### Piscines susceptibles d'être réalisées sans autorisation préalable (ART. R421-2 code de l'urbanisme)

Les piscines dont la superficie est inférieure ou égale à 10 m<sup>2</sup> sont dispensées de toutes formalités ; ce sont en général, les piscines gonflables ou en kit hors sol. Cependant, la dispense n'est pas applicable dès lors que le projet est situé sur un secteur sauvegardé ou un site classé. Par ailleurs, même en l'absence d'obligation de demande d'autorisation préalable, il demeure nécessaire de respecter les dispositions prévues par le règlement du PLU.

#### Piscines nécessitant une déclaration préalable de travaux (ART. R421-9 code de l'urbanisme)

La réglementation des piscines en France impose aux propriétaires de piscines enterrées de réaliser une déclaration préalable de travaux auprès de leur mairie. La déclaration doit être effectuée avant le début des travaux et doit comporter un dossier complet comprenant notamment des plans et des photographies de la future piscine.

Sont concernées les piscines dont la superficie de bassin est comprise entre 10 m<sup>2</sup> et 100 m<sup>2</sup> et qui ne sont pas couvertes, ou, dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m.

Pièce jointe : Déclaration préalable (Cerfa 13703\*09)

#### Piscines nécessitant un permis de construire (ART. R421-1 code de l'urbanisme)

Un permis de construire est nécessaire pour 2 cas distincts :  
• Piscine dont la surface de bassin est supérieure à 100 m<sup>2</sup>  
• Piscine dont la superficie est comprise entre 10 m<sup>2</sup> et 100 m<sup>2</sup> et recouverte par une couverture fixe ou mobile dont la hauteur est supérieure à 1.80 m.

Le permis de construire s'obtient en remplissant le formulaire Cerfa suivant : Nouveau formulaire de demande de permis de construire piscine (Cerfa 13406\*10).

Lors de la soumission du formulaire Cerfa, il est conseillé d'intégrer des plans détaillant le dispositif de protection. Outre les formalités administratives, la sécurité des piscines est obligatoire (loi sur la sécurité piscine du 03 janvier 2003). Chaque projet de piscine doit inclure un dispositif de sécurité

adéquat pour prévenir le risque de noyade, particulièrement dans les piscines privées à usage individuel ou collectif. Cela peut inclure l'installation d'une barrière de protection ou d'autres dispositifs conformes au code de la construction et de l'habitation. Ces mesures sont essentielles pour garantir la sécurité dans une piscine familiale.

Selon le centre des impôts, une piscine est considérée comme une extension de la maison et par conséquent taxable selon la surface du bassin (pas de taxe pour moins de 10m<sup>2</sup>).

## RÉNOVATION DU CHEMIN DES TOURTERELLES

Cette impasse a subi des détériorations au fil des années. Une rénovation partielle a donc été décidée.

Les travaux sont prévus à la fin du mois de juillet et seront réalisés par la société TPM de Pomerols (34).

Montant des travaux : 7 600 €

50 % à la charge de la commune

50 % de fond de concours de la CCGPSL.

## INFRASTRUCTURE

### RÉNOVATION DE LA MAIRIE



Le début des travaux est prévu le 1<sup>er</sup> septembre et s'étaleront sur 11 mois. L'accueil du public est transféré dans la salle Billoire, sous la Mairie.

### SÉCURITÉ DE LA RD 127

Le service des routes, en lien avec la commune, a terminé les travaux sur la RD 127 au niveau de la croix de Patou. Le prolongement du muret de protection qui borde le virage, construit en pierres pour conserver l'harmonie avec celui déjà en place, devrait renforcer la sécurité.



### TRAVAUX PORTAIL ESPACE PUBLIC DU ST JEAN

Un portail vient d'être installé au futur espace public du lotissement St Jean qui sera aménagé plus tard en lien avec les propriétaires.



## ASSOCIATIONS - CULTURE

### UN TOUR DE MAGIE À MURLES



Vendredi 1<sup>er</sup> mars, l'épicerie associative du Café Epicé de Murles recevait M. PERREIRA Nicolas, habitant du village et magicien. Devant un public de 7 à 77 ans attentif et émerveillé, l'artiste a réalisé une vingtaine de tours de magie sans jamais les dévoiler...

Cette soirée était organisée par deux associations « le Café Epicé de Murles » et « Expressions Murloises », une belle initiative.



## TOURNOI DE BELOTE

Samedi soir 3 mars, l'Amicale Murloise a organisé son premier tournoi de belote à la salle coquin dans une ambiance « bons enfants ». 20 équipes ont ainsi joué pour aller vers la finale et gagner les premiers prix. Un repas de spécialités locales a clôturé cette soirée réussie.



LES SPECTACLES PROPOSÉS  
en collaboration avec la commune

## LE NOMAD' DE MELANDO

Le 13 mars, "le Nomad'" et toutes les personnes présentes ont pu participer à une émission de radio « Radio Pas Folle ». C'est une web radio qui accompagne les pérégrinations dans les villages ! Histoires, chants, lectures de poèmes ...

Le samedi 16 mars sur l'Esplanade, le public a pu participer à des jeux et des ateliers d'écriture au "Nomad'" avec le stand de la Librairie La Bestiole et assister aux spectacles "Drôle d'immeuble" et « Ruralités » de la Compagnie : La Déforme / Hortense Raynal.

"Drôle d'immeuble" était la 1<sup>ère</sup> représentation publique du spectacle d'Huguette Bardou, habitante de Murles, au cours de laquelle elle a pu interpréter avec brio des extraits de : "Drôle d'immeuble, feuilleton", de Jacques Prévert, "Maigrir" et "Balade en proverbes du vieux temps", de Raymond Queneau et "La Môme Néant", "Monsieur et Monsieur à la mer", "Un solide bon sens", de Jean Tardieu.



## COUTURIÈRE DE MURLES LE 23 MARS

La FNCTA proposait une pièce de Marc Favreau, écrivain et comédien québécois. C'est un génie du jeu de mots. Il fait rire, il émeut, mais surtout il fait prendre conscience de ce monde qui ne tourne pas très rond.

Personnage, seul sur scène, Florimond Tempie interprète à merveille cette pièce mise en scène par Ginès Abellan.



## APM CABARET – 7 AVRIL

Le Forum de la Musique nous conviait le 5 avril à son 3<sup>ème</sup> APM Cabaret avec sur scène Erick New Trio. Rencontre de trois musiciens audois autour d'un répertoire de chansons entièrement original. Erick Lenguin guitariste et chanteur est aussi l'auteur-compositeur des textes du répertoire.



## COUTURIÈRES DE MURLES - 13 AVRIL

Le Bal des valises par la compagnie « Les Baladins d'ici » de Lieuran-Corbières. C'est une pièce composée de 13 saynètes ayant toutes un rapport avec le thème des valises décliné dans des contextes très divers (rupture, naufrage, rencontre et... voyage, bien sûr !).

## CHANTIER EN SCÈNE - 20 ET 21 AVRIL

La FNCTA a souhaité organiser « un chantier en scène » sur la journée.

Ateliers où 4 troupes se sont succédées sur scène pour présenter à des intervenants formés à cette discipline un court extrait du travail en cours, qu'il soit abouti ou non. Ces représentations ont été suivies d'un échange, entre les comédiens, metteurs en scène et intervenants, pour permettre à la troupe d'avoir un premier contact avec un public aguerrri, de prendre conscience du travail accompli, de conforter les choix artistiques, ou d'ouvrir d'autres pistes pour leur projet.



## CONCOURS DE PÉTANQUE

L'Amicale Murloise organisait un concours de pétanque sur l'esplanade de Murles le 4 mai. 28 équipes se sont affrontées. La journée ensoleillée a permis à tous les participants de savourer cette journée. Une équipe de Murlois a remporté le tournoi.



# Opélec

JÉRÔME OLLIVIER

Electricité générale

Dépannage et entretien  
Courant fort et courant faible  
Domestique et tertiaire  
Neuf et rénovation

6 chemin des palombes  
34980 Murles

ste.opelec@gmail.com

07 71 64 14 27

SARL AU CAPITAL DE 5000 € - SIRET N° 822 177 374 00011 - RCS DE MONTPELLIER

## EXPOSITION EXPRESSIONS MURLOISES

Les 4 et 5 mai, les associations Expressions murloises et Toutancouleurs de Combaillaux exposaient des tableaux de différentes factures et techniques réalisés par les artistes peintres amateurs.

Était également exposé de l'artisanat :

Bijoux (bracelets, colliers, boucles d'oreilles) créés par Alexis DAYS, nouvellement installée à Murles.

Sacs divers : de voyage, de plage, de sport, trousse divers créés par Maryvonne Lhuissier sous le nom d'Atelier de Marie

Un ancien métier à filer de la laine avec démonstration : cet ancien métier a attiré beaucoup de visiteurs et les enfants ont pu réaliser de petits sujets (lapin, chat, poisson en feutrant de la laine). Ces démonstrations ont été animées par Caroline Mallet et sa maman.

Arlette GIRARD  
Présidente de l'association



## MURLES'ADOS

Murles, assurément « village culture », accueillait samedi 25 mai à l'espace Coquin la 5<sup>ème</sup> édition du festival de théâtre des jeunes organisée par la Fédération nationale du théâtre amateur.

Depuis plusieurs années, la commune a donné résidence à cette association qui propose régulièrement des événements culturels de qualité.

Samedi, ce sont 5 troupes de jeunes qui sont montées sur les planches les unes après les autres pour se produire devant un public comblé et venu en nombre pour l'occasion. Théâtre, comédies musicales, revues et bien corrigées ont permis à ces jeunes gens d'oublier les écrans pour vivre un moment vrai et bien réel !



## ECOLE DE MUSIQUE - 1ER JUIN

L'école de musique de Combaillaux, Murles et Vailhauquès « La Triade » avait choisi la Salle Coquin pour les auditions de fin d'année.



## ORCHESTRE D'HARMONIE DE GIGNAC

Dimanche 2 juin, la commune de Murles accueillait pour la première fois l'orchestre d'harmonie de Gignac, composé de 50 musiciens. Après la rénovation de son amphithéâtre extérieur en partie financée par le conseil départemental, le lieu était tout choisi pour que public et artistes ne forment qu'un, avec environ 130 spectateurs.

Cet orchestre bien connu dans la région a su envoûter le public en interprétant des morceaux de musiques classiques, de jazz et de blues mais aussi de musiques de films et de comédies musicales.

Parce que la musique doit être accessible à tous et partout, ce spectacle était offert par la municipalité de Murles.



## RENCONTRES THÉÂTRALES - 15 JUIN

En partenariat avec la commune de Murles, la FNCTA - comité de l'Hérault organise le 1<sup>er</sup> festival « Les Planches de Murles ».

Cette soirée a commencé par une pièce de théâtre sur l'esplanade de Murles, suivie d'un concert et s'est terminée par une pièce de théâtre sur la scène de la salle Coquin.



## LE SOLSTICE MURLOIS - 20 JUIN

Afin de fêter l'arrivée de l'été et pour la fête de la musique à Murles, une troupe d'artistes murlois « Murlevant » a proposé une soirée festive et conviviale avec du cirque et une pièce de théâtre ; un petit bal a clôturé cette soirée festive.



## FÊTE DE MURLES - 5 ET 6 JUILLET

Après Vailhauquès, c'était au tour de Murles, les 5 et 6 juillet dernier d'organiser la fête du village. Tout a commencé le 25 juin par le passage du fougasset en présence des enfants, qui annonçait les festivités et qui a permis de remettre à tous les Murlois ces délicieuses brioches appréciées de tous.

Événement traditionnel et incontournable, les Murlois et les habitants des autres communes ont répondu présents pour partager ce moment de plaisir et de joie autour des activités proposées par l'association de l'Amicale Murloise.

Après l'ouverture officielle par le Maire et la Présidente de l'amicale, en présence du Président de la communauté de communes et des maires de Vailhauquès, Combaillaux et Viols-le-fort, un apéritif a été offert par la municipalité. S'en est suivi le repas sur l'esplanade, le bal et, bien sûr la diffusion du match de l'Euro (France-Portugal).

Le samedi, plusieurs activités pour tous les publics étaient proposées : les olympiades en famille, le tournoi de pétanque, la structure gonflable pour les petits et la buvette-snack.

Une tombola a fait d'heureux gagnants, dont le 1<sup>er</sup> lot était un téléviseur haute définition.

Le bureau de l'Amicale Murloise tient à remercier tout particulièrement ses bénévoles et sponsors qui ont contribué à la réussite de la fête locale.

Il adresse également ses remerciements aux habitants de Murles pour leur accueil et leur générosité lors du passage du Fougasset ainsi que pour leur présence durant la fête.

Enfin, il remercie la municipalité de Murles pour son aide et son engagement.



### CONCERT GROUPE ZIK#ZAK 10 JUILLET

La Pause Murloise.



## AGENDA

CONCERT - THOMAS FÉVRIER  
7 AOÛT - LA PAUSE MURLOISE - 19H

TRAIL DES ÉTOILES FILANTES  
DÉCOUVERTE DE L'ASTRONOMIE / RESTAURATION FOOD TRUCKS  
9 AOÛT - MURLES - JOURNÉE

FORUM DES ASSOCIATIONS  
PRÉSENTATION DES ASSOCIATIONS MURLOISES ET INVITÉES -  
DÉMONSTRATION PAR CORPUS ANIMA  
GOUTER OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ  
7 SEPTEMBRE - ESPLANADE DE MURLES - 15H30 À 17H

THÉÂTRE - COUTURIÈRE DE MURLES AVEC LA FNCTA  
21 SEPTEMBRE - SALLE COQUIN - 20H30

CONCERT - LES INVERSÉES DU BOURDON  
25 SEPTEMBRE - LA PAUSE MURLOISE - 19H

CONCERT - ANDRÉ RIOU  
27 SEPTEMBRE - SALLE COQUIN - 20H30

EXPOSITION - VOITURES ANCIENNES  
MURLES AUTO SPORT  
28 SEPTEMBRE - ESPLANADE DE MURLES - JOURNÉE



**CESML**

Votre service public  
électrique de proximité



AGENCE DE GRABELS  
04 67 66 67 66

SERVICE D'ASTREINTE  
7j/7 - 24h/24

[clientèle@cesml.fr](mailto:clientèle@cesml.fr)

[www.cesml.com](http://www.cesml.com)



**JOURNÉE ADOS 2024**

Quinze adolescents accompagnés d'adultes et d'élus se sont affrontés sur le circuit de karting. Une après-midi à fond de train !



**TRAIL DES ÉTOILES FILANTES**

Le trail se déroulera le 9 août et l'association Murles Aventures a lancé son appel à bénévoles !

Si vous voulez rejoindre cette aventure, contactez : [traildesetoilesfilantes@gmail.com](mailto:traildesetoilesfilantes@gmail.com)



SARL

# FAGES

ELAGAGE

**ELAGAGE  
ABATTAGE D'ARBRES  
DEBROUSSAILLEMENT  
PARCS ET JARDINS**

Mas de l'Elagueur - 34980 MURLES  
**Tél. / Fax : 04 67 84 42 49**  
**Portable : 06 03 83 83 22**



**TRANQUILLITÉ ET VOISINAGE**

Pour rappeler les bonnes pratiques en ville, un dépliant a été distribué dans chaque foyer. Il est aussi téléchargeable sur le site internet de la mairie.

**En résumé**

Les seuls bruits présents sur notre commune sont ceux que nous générons : à nous de les limiter.

**Quelles sont les solutions ?**

- La prévention, la tolérance et le respect.
- La solution amiable est à privilégier : la plupart des problèmes se règlent en discutant.
- Les concours d'un médiateur (possibilité à la mairie).
- L'appel à un conciliateur de justice (gratuit).

En cas d'échec d'une solution amiable, la plainte en gendarmerie et tribunal est possible mais cette dernière solution n'est vraiment pas à privilégier.

Enfin, comme le veut la formule d'usage :  
 et toute ressemblance avec des faits et des personnages existants ou ayant existé serait purement fortuite et ne pourrait être que le fruit d'une pure coïncidence...

Pour de plus amples renseignements, consultez les sites suivants :

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) décret relatif à la lutte contre les bruits de voisinage  
[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr), dossier bruit et santé  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr), dossier bruit  
[www.therautil.gouv.fr](http://www.therautil.gouv.fr), arrêté préfectoral du 25/04/1990

Infographie : Olivier Siroc

**Bienvenue à Murles**

**Mairie de Murles**  
 2, rue de l'Église - 34980 Murles  
 Tél : 04 67 84 40 40 / [mairiedemurles@murles.fr](mailto:mairiedemurles@murles.fr)  
 Facebook : Mairie de Murles / site : [www.murles.fr](http://www.murles.fr)

**Nos bonnes pratiques pour mieux vivre ensemble**

**UNE SEMI-REMORQUE EN MAUVAISE POSTURE ...**

Vendredi 6 juin à 7h00 du matin, le GPS du conducteur d'une semi-remorque l'a engagé sur la petite route de Murles qui relie Vilhauquès à Murles.

La route, interdite aux véhicules de plus de 3,5 T est si peu large que le véhicule a dévié dangereusement vers le ravin sur la commune de Murles. La route a été fermée à toute circulation jusqu'à 16h00 à cause d'un dépannage difficile et dangereux de ce mastodonte de 45 tonnes et en équilibre.

Un huissier de justice et la gendarmerie ont été sollicités pour constater l'infraction et les dégâts occasionnés par le poids-lourd. La facture sera envoyée à la société de transport implantée en Auvergne qui s'inquiétait plus du retard de livraison que de la santé du conducteur et des dommages sur la voirie ...



**SERVICE A LA PERSONNE**

**DÉPOSE DE PILES USAGÉES**

Depuis le 1<sup>er</sup> mai, la commune propose un nouveau service à ses habitants dans les locaux de la mairie. En effet, un bac de récupération pour les piles usagées est accessible pendant les heures d'ouverture. Un second point de dépose a lieu dans les locaux de « la Pause murloise », épicerie associative. Cet équipement complète l'installation récente d'un composteur collectif et contribue à la protection de notre environnement.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## MEDIARUCHE COMBAILLAUX, MURLES, VAILHAUQUES

**FERMETURE DE LA MEDIARUCHE PENDANT LA PERIODE ESTIVALE** Du 29/7/ au 19/8/2024

Horaires d'ouverture de la médiathèque pour la période du 20/8/ au 31/8/ 2024

**Mardi au vendredi** : 10h à 12h et 15h à 18h. **Samedi** : de 10h à 12h30

**JEUX** - Jours et heures d'ouverture

Les 14/9/2024, 24/10/2024 : de 11h à 12h30

Bébés lecteurs les 20/9/2024 et 11/10/2024 accueil à 10h30.

Braderie du livre le 27/9/2024 de 16h à 19h le 28/9/2024 de 10h à 12h30. Animations « Année de la Chine » Atelier de cuisine chinoise le 12/10/2024. Peinture chinoise : 19/10/2024 de 10h à 11h30. Soirée Chine : 16/11/2024. Atelier chocolat : 14/12/2024



## INFOS ADMINISTRATIVES

### RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2024

**Murles 2<sup>ème</sup> Tour** : Nb inscrits : 301 - Nb votants : 236

- Sébastien Rome (NFP) / 107 voix ..... 52,20 %

- Manon Bouquin (RN) / 98 voix..... 47,80 %

**Circonscription de Lodève (2<sup>ème</sup> Tour)**

- Manon Bouquin (RN) / 40 186..... 50,49 %

- Sébastien Rome (UG) / 39 408..... 49,51 %

### MURLES : RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EUROPÉENES

Taux de participation : 63,12 % (301 inscrits et 190 votants)

Jordan BARDELLA (RN) : 33,52 %

Raphaël GLUCKSMANN (PS) : 15,93 %

Valéry HAYER (Renaissance) : 14,84 %

## ETAT CIVIL

### MARIAGE DE



**GRANGEON  
ROMAIN  
AVEC  
DAYS ALEXIS**

Le 27 Avril 2024

### NAISSANCE

**GRANGEON  
KATHRYN, EVA**

Née le :  
31 Mai 2024



### NAISSANCE

**BECAUD MAHÉ, AUGUSTE**

Né le 26 Avril 2024

## RECENSEMENT 2024

En février, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) a sollicité notre commune pour engager la campagne obligatoire de recensement.

**Au recensement de 2020** : 343 habitants - Nombre de ménage : 144  
Densité de population : 14,3 hab/Km<sup>2</sup>  
- Superficie : 24,1 Km<sup>2</sup>

**Recensement 2024** : 349 habitants  
Nombre de ménage : 151

### GUIGOU VALETTE SIMONNE



décédée le  
14 Avril 2024

### GOUNEL GHARLES



décédé le  
25 Juin 2024



## SOLUTIONS DE LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES

Source : Que Choisir <https://www.quechoisir.org/utills/recherche/?keyword=moustique>

### Le BTI

Quand il n'est pas possible d'évacuer l'eau stagnante, l'usage d'un insecticide en poudre appelé BTI représente une option à envisager, même dans un jardin particulier. Dans la lutte contre la prolifération des moustiques, la chasse aux gîtes larvaires est, sans contestation possible, la clé de voûte. Les larves de moustiques se développent sous l'eau mais au contact de l'air, et à la verticale, tous les objets susceptibles de contenir de l'eau stagnante, de la piscine gonflable inutilisée au bouchon de bouteille oublié, en passant par le pied de parasol, la coquille d'escargot désertée, les coupelles de pot de fleurs ou la gamelle pour le chien ou les oiseaux, doivent être rangés ou vidés tous les 4 ou 5 jours. Un coup de chiffon chassera pour de bon tout résidu de ponte. Les récupérateurs d'eau de pluie sont à recouvrir d'un tissu (moustiquaire, vieux drap, voile de rideau) qui laisse passer l'eau mais pas les insectes. Il y a toutefois des situations où la chasse aux eaux stagnantes atteint ses limites. Que faire quand l'humidité génère des flaques dans le vide sanitaire, sous la maison ? Le bâti sur plots ou pilotis, ou les irrégularités d'un toit-terrasse, peuvent aussi faciliter l'accumulation d'eau, et avec elle le développement des moustiques. Son évacuation peut poser problème. Un puits, ou un bassin en pierre sans écoulement, sont également impossibles à vider régulièrement.

### Poudre à répandre sur l'eau à traiter

Dans ce cas, le recours au BTI, un insecticide composé d'une bactérie ancienne (*Bacillus thuringiensis israelensis*), peut être une option. En vente libre, le BTI se présente sous forme de poudre à répandre sur l'eau à traiter. Il est autorisé par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) pour usage professionnel, mais aussi à destination des particuliers. S'en servir, surtout à l'échelle de petites surfaces, ne représente pas de danger particulier, ni pour l'humain ni pour l'environnement (à grande échelle, son utilisation est discutée). « BTI est une bactérie spécifique, c'est-à-dire qu'elle ne nuit qu'aux moustiques », rassure Frédéric Caray, expert de la Fredon, réseau de préservation du végétal également compétent sur la lutte antivectorielle. Ingérée par les larves, elle libère, au contact de leurs sécrétions digestives, des toxines qui les tuent rapidement. Elle reste active plusieurs semaines. L'eau traitée reste utilisable pour l'arrosage des plantes, une bonne nouvelle si vous devez traiter l'eau d'un puits par exemple. Malheureusement, vous ne pourrez pas traiter ainsi les flaques présentes chez votre voisin ! Si vous avez tout tenté contre les moustiques dans votre jardin, et que les nuisances viennent du voisinage proche sans qu'il soit possible d'intervenir, il reste les moustiquaires, les pièges à moustiques ou encore le répulsif antimoustique.

### Où acheter la poudre de BTI ?

Larvicide moustique biologique pour larve de moustique (BTI) :

<https://www.protecthome.fr/larvicide-moustique-biologique-pour-larve-de-moustique.html>

A mettre dans les bassins, puits et réserves d'eau. Sans danger pour la biodiversité. Prix : à partir de 9,30 € selon quantité. Piège à moustiques (extérieur de la maison) Pack piège à moustique BG Mosquitaire + recharge 6 mois :

<https://www.protecthome.fr/packpiege-a-moustique-biogents-mosquitaire-recharge-6-mois.html> (en vente aussi chez Leroy-Merlin) Prix : 219,00 € (Environ 150 € en 2023!). Très efficace à condition d'être bien placé selon les recommandations du fabricant. Comparatif Pièges à moustiques (intérieur de la maison)

<https://www.quechoisir.org/comparatif-pieges-a-moustiques-n68275/>

Les pièges sont très utiles dans la lutte contre les moustiques : ils réduisent la population d'insectes, ce qui diminue le risque d'être piqué. Toutefois, ils n'empêchent pas les piqûres.

**Nous avons testé 4 pièges antimoustiques sur 24 heures.**



**HBM Boréale**  
CO<sub>2</sub>, UV et mélange odorant  
Note : 17/20  
Prix indicatif 67,50 €



**Zero Moustique Intérieur**  
CO<sub>2</sub> et octénol  
Note : 14/20  
Prix indicatif 49,98 €



**Biogents Mosquitito**  
Mélange odorant  
Note : 15/20  
Prix indicatif 65,83 €



**Acto Grill'insectes**  
Led UV avec grill  
Note : 8/20  
Prix indicatif 28 €

**Scannez-moi !**

Lundi et Vendredi de 8h00 à 12h00  
Mardi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00  
Jeudi : Télétravail de la secrétaire

Tel : 04 67 84 40 40  
[mairiedemurles@murles.fr](mailto:mairiedemurles@murles.fr)  
Mairie de Murles - Facebook

- [www.murles.fr](http://www.murles.fr) -

Vous souhaitez rencontrer le Maire ou un élu, contactez le secrétariat, un rendez-vous vous sera donné dans les 48h.

